

NYCO Minerals Inc.

Fiche de données de sécurité (conforme aux règlements REACH (CE) n° 1907/2006, (CE) n° 1272/2008 et (CE) n° 453/2010)

Nom du produit : **Wollastonite**

Date de révision : 3 décembre 2010

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou préparation

Nom : Wollastonite

Numéro d'enregistrement REACH : la wollastonite est exemptée conformément à l'annexe V.7.

Marques commerciales : NYAD®, NYGLOS®, NYCOR®, RRIMGLOS®, ULTRAFIBE®

Dénomination chimique/synonymes : wollastonite, silicate de calcium

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

La wollastonite est une charge minérale polyvalente et un additif de spécialité utilisé dans de nombreuses applications, telles que les plastiques/élastomères, peintures et enduits, adhésifs et mastics, la construction, les matériaux de friction et la métallurgie. La liste des applications énumérées ici n'est pas exhaustive. On peut également modifier la surface des diverses classes du produit afin de lui conférer des caractéristiques de traitement améliorées et optimiser ses propriétés mécaniques dans l'application.

1.3 Identification de la société

Nom : NYCO Minerals Inc.

Adresse : 8 03 Mountain View Drive, Willsboro NY, 12996 USA

Téléphone : 518-963-4262

Télécopie : 518-963-1110

E-mail du responsable de la fiche de données de sécurité : sal.larosa@nycominerals.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'urgence : 518-963-4262

Disponible en dehors des heures de bureau ?

Yes Non

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Ce produit ne remplit pas les critères de classification dans la catégorie des substances dangereuses, telle qu'elle est définie dans le règlement CE 1272/2008 et la directive 67/548/CE. Ce produit doit être manipulé avec précaution afin d'éviter/minimiser le dégagement de poussière ; il contient une faible teneur en silice cristalline respirable (<0,025 mg/m³), bien en dessous du seuil réglementaire d'étiquetage de 1% pour les produits contenant de la silice cristalline respirable.

Classification UE (67/548/CE) :

Pas de classification.

Règlement CE 1272/2008 :

Pas de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger conforme au règlement CE 1272/2008.

Pas de classification ou de mention d'avertissement.

2.3 Autres dangers

Ce produit est une substance inorganique et ne remplit pas le critère de classification en tant que substance PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Principal composant

	Numéro CAS	N° EINECS	%	Classification UE
Wollastonite naturelle	13983-17-0	237-772-5	>99,5	Pas de classification

Impuretés

Silice cristalline respirable : <0,025 mg/m³

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

En cas d'inhalation : respirer de l'air frais. Boire de l'eau pour rincer la gorge et se moucher pour évacuer les poussières. En cas de toux et d'irritations, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux jusqu'à ce que l'irritation disparaisse, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : pratiquer correctement les soins d'hygiène normaux. Après chaque exposition, laver à l'eau chaude avec un savon doux.

En cas d'ingestion : aucune mesure d'urgence n'est requise. Des irritations passagères du tractus digestif peuvent avoir lieu.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme aigu et différé n'est observé.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune mesure particulière n'est requise.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Pas d'application. Le produit est ininflammable.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible. Pas de décomposition thermique dangereuse.

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune protection incendie spéciale n'est requise.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le dégagement de poussière en suspension, porter un équipement de protection individuelle conforme à la législation nationale.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune précaution particulière n'est requise.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter le nettoyage à sec et utiliser des systèmes de nettoyage par pulvérisation d'eau ou aspiration afin de minimiser le dégagement de poussière en suspension. Porter un équipement de protection individuelle conforme à la législation nationale.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir sections 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors de la manipulation du produit, éviter l'exposition et se munir d'une protection respiratoire adéquate si la quantité de poussière potentielle dépasse les valeurs PEL/TLV/OEL. Limiter l'usage d'appareils électroportatifs, sauf en association avec une évacuation d'air locale. Utiliser des outils à main autant que possible. Nettoyer fréquemment la zone de travail avec un aspirateur doté d'un filtre HEPA ou nettoyer à l'eau pour minimiser l'accumulation de poussières. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le nettoyage. Si la ventilation n'est pas suffisante, porter un équipement de protection respiratoire adapté. Prendre les mesures d'entretien appropriées afin d'éviter le dégagement et l'accumulation de poussières. Manipuler les produits emballés avec précaution afin d'éviter que ceux-ci n'éclatent par accident.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/précautions

Minimiser le dégagement de poussière en suspension et éviter de répandre dans l'atmosphère lors du chargement et du déchargement. Maintenir les conteneurs fermés et stocker les produits emballés afin d'éviter que ceux-ci n'éclatent par accident.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Veillez contacter votre fournisseur pour obtenir des conseils sur une utilisation spécifique.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Respecter les limites réglementaires d'exposition sur le lieu de travail pour tous les types de poussières en suspension (p.ex. poussière totale, poussière respirable, poussière de silice cristalline respirable).

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux États-Unis :

TLV	PEL
10 mg/m ³ ⁽¹⁾	15 mg/m ³ ^(total)
3 mg/m ³ ^(R)	5 mg/m ³ ^(resp)

Légende : TLV = ACGIH, 8 h, moyenne pondérée dans le temps pour les particules sans autre classification ; ¹ = portion inhalable ;
^R = portion respirable ; PEL = OSHA, limite d'exposition permise pour les particules non soumises à une autre réglementation ;
^{total} = poussières totales ; ^{resp} = poussières respirables.

Valeurs limites d'exposition professionnelle internationales :

Royaume-Uni	10 mg/m ³ (poussière totale inhalable) ; 4 mg/m ³ (poussière respirable)
Autriche	10 mg/m ³ (poussière totale)
France	10 mg/m ³ (poussière générale)
Irlande	10 mg/m ³ (poussière totale) ; 4 mg/m ³ (poussière respirable)
Pologne	4 mg/m ³ (poussière totale)
Danemark	1 fibre/cm ³ (wollastonite)
Suède	0,5 fibre/ml (fibres naturelles)
Canada, Québec	1 fibre/cm ³ (wollastonite TWAEV)

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Contrôles de l'exposition au travail – Minimisation du dégagement de poussière en suspension. Utiliser une enceinte de confinement, la ventilation par extraction locale ou d'autres moyens techniques pour maintenir les niveaux de poussières en suspension sous les limites d'exposition.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

a) Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité avec protection latérale ou des lunettes de protection pour vous protéger des poussières et des particules.

b) Protection de la peau : Aucune précaution particulière n'est requise. Dans des conditions normales, des gants de protection et des vêtements propres recouvrant la totalité du corps devraient suffire. Se laver les mains à la fin de chaque séance de travail.

c) Protection respiratoire : En cas d'exposition prolongée à une concentration de poussières en suspension, il est recommandé de porter un équipement respiratoire.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter de disperser dans l'atmosphère.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : poudre blanche minérale non métallique aciculaire non agglomérante.

Couleur : blanc.

Odeur : pas d'odeur caractéristique.

Point de fusion : 1 540 °C

Densité : 2,9 g/mL.

Hydrosolubilité : 0,01 g/100 cc

pH : 9,9 10% solution aqueuse.

9.2 Autres informations

Pas d'informations.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Produit inerte non réactif.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses.

10.4 Conditions à éviter

Le produit commence à se dissoudre dans les acides très puissants.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'incompatibilité particulière.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Néant.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- (a) Toxicité aiguë : étant donné les données disponibles, ne rentre pas dans cette classification.
- (b) Corrosion cutanée/irritation cutanée : étant donné les données disponibles, ne rentre pas dans cette classification.
- (c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire : étant donné les données disponibles, ne rentre pas dans cette classification.
- (d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée : étant donné les données disponibles, ne rentre pas dans cette classification.
- (e) Mutagénicité sur les cellules germinales : étant donné les données disponibles, ne rentre pas dans cette classification.
- (f) Cancérogénicité : étant donné les données disponibles, ne rentre pas dans cette classification. Le CIRC a évalué et classé la wollastonite dans le groupe 3 ("inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme").
- (g) Toxicité pour la reproduction : étant donné les données disponibles, ne rentre pas dans cette classification.
- (h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique : étant donné les données disponibles, ne rentre pas dans cette classification.
- (i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : étant donné les données disponibles, ne rentre pas dans cette classification.

Bilan toxicologique et épidémiologique :

Un bilan sur la toxicologie et l'épidémiologie de la wollastonite a été publié en 2005 dans le journal *Inhalation Toxicology* (Maxim and McConnell, 2005 ; voir références dans la section 16). En général, les études se sont

concentrées sur les effets de la wollastonite sur les poumons et n'ont révélé aucune fibrose pulmonaire, ni cancer du poumon ou mésothéliome.

Maxim and McConnell (2005) ont conclu qu'il n'y avait pas d'indices suffisants de cancérogénicité de la wollastonite chez les animaux. Sur la base du fait prouvé que la wollastonite n'est pas biopersistente, ils sont d'avis qu'un test biologique bien conçu d'inhalation sur des animaux en bonne santé aurait un résultat négatif. Les indices épidémiologique sont limités pour la wollastonite, mais n'indiquent pas que les travailleurs soient particulièrement exposés à un risque accru de fibrose pulmonaire, de cancer des poumons ou de mésothéliome. Les études de morbidité ont mis en lumière une augmentation non spécifique de bronchites et une réduction des fonctions pulmonaires.

Dangers toxicologiques :

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé la wollastonite dans le groupe 3 : inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

L'Australian National Occupational Health and Safety Commission (NOHSC) a constaté "que des expériences ont produit suffisamment d'indices de non-toxicité et de non-cancérogénicité des fibres de wollastonite chez les animaux" et "qu'il n'y a pas d'indices suffisants de toxicité et de cancérogénicité de la wollastonite chez l'homme" (Douglas, 2001 ; voir référence dans la section 16).

L'évaluation de la Commission MAK allemande affirme que, "selon toute probabilité, les fibres de wollastonite n'ont aucun effet cancérogène".

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Néant.

12.2 Persistance et dégradabilité

Néant.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Néant.

12.4 Mobilité dans le sol

Négligeable.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Néant.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'effets néfastes spécifiques connus.

Risques écologiques : la wollastonite est un minéral présent à l'état naturel. S'il n'est pas contaminé lors de son utilisation, le produit a un impact neutre sur l'environnement.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets provenant de restes/de produits inutilisés : si possible, recycler plutôt qu'éliminer. Les déchets peuvent être mis au rebut conformément aux réglementations locales.

Emballage : éviter la formation de poussière à partir de restes dans l'emballage et assurer une protection adéquate du travailleur. Stocker les emballages utilisés dans des conteneurs fermés.

La wollastonite n'est pas classée dans la catégorie des déchets dangereux. Toute transformation, utilisation, altération ou adjonction de produit chimique dans le produit tel qu'il a été acheté peut modifier les exigences en matière de mise au rebut. La wollastonite peut être mise au rebut dans une décharge agréée, pour autant qu'elle n'ait

pas été polluée lors de son utilisation. Si elle a été polluée par des matières dangereuses, il faut la mettre au rebut comme un déchet dans un conteneur correspondant. Le conteneur doit être scellé et étiqueté en bonne et due forme. L'envoyer sur un site de transport, de stockage et de mise au rebut agréé par l'intermédiaire d'un transporteur de déchets agréé. Les documents correspondants doivent être complétés. Les formulaires appropriés doivent être préparés.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

Néant.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Néant.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : néant.

IMDG : néant.

ICAO/IATA : néant.

RID : néant.

14.4 Groupe d'emballage

Néant.

14.5 Dangers pour l'environnement

Néant.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière n'est requise.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Néant.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Se reporter à la section 8 pour les limites d'exposition au travail référencées.

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation nationale/prescriptions

États-Unis : EPA-TSCA : la wollastonite est exempte de classification dans l'inventaire TSCA, car c'est un minéral présent à l'état naturel. Tous les traitements de surface propriétaires sont repris dans l'inventaire TSCA.

EPA-CERCLA - Quantités à signaler : néant.

EPA-SARA - Titre III : les substances de ce produit ne relèvent pas de la section 313.

EPA-FIFRA : la wollastonite est reprise dans la liste des ingrédients inertes de produits pesticides.

FDA : approuvée comme pigment ou colorant dans les couches de surface entrant en contact avec des produits alimentaires, 21 CFR 175.300.

OSHA : les particules sont classées comme poussière incommode - particules non soumises à une autre réglementation.

ACGIH : les particules sont classées comme poussière inconfortable - particules sans autre classification.

Législation internationale/précriptions

Australie : **AICS** : la wollastonite est reprise dans l'inventaire australien des substances chimiques de juin 1996.

Canada : **DSL** : la wollastonite est reprise dans la liste canadienne des substances à usage domestique en tant que substance présente à l'état naturel.

WHMIS : pas sous contrôle WHMIS.

Chine : **IECSC** : la wollastonite est reprise dans l'inventaire chinois des substances existantes.

CEE : **EINECS/ELINCS** : tous les composants de ce produit sont repris dans les inventaires des substances chimiques EINECS et ELINCS de la CEE.

IUCLID : les informations chimiques relatives à la wollastonite ont été soumises pour inclusion dans la base de données internationale sur les informations chimiques unifiées.

67/548/CEE : le 27 juillet 1998, ALTox a/s a réalisé une évaluation et déterminé que la wollastonite ne devait pas être classée selon la directive CEE (67/548/CEE).

95/3/CE, Annexe III : reprise pour usage dans "des matériaux plastiques et des articles destinés à entrer en contact avec des produits alimentaires".

Allemagne : classe de danger pour l'eau – NWG (non dangereux pour l'eau)

Japon : **ENCS** : la wollastonite n'est pas reprise dans la liste des substances chimiques existantes et nouvelles parce qu'il s'agit d'un minéral présent à l'état naturel.

Corée : **ECL** : la wollastonite est reprise dans la liste coréenne des substances chimiques existantes, Numéro ECL KE-35416.

Nouvelle-Zélande : **ERMA** : la wollastonite est reprise dans l'inventaire de l'Environmental Risk Management Authority.

Philippines : **PICCS** : la wollastonite est reprise dans l'inventaire philippin des produits et substances chimiques.

Taïwan : **ECN** : la wollastonite n'est pas reprise dans l'Inventory Control List.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Exemptée d'enregistrement REACH conformément à l'annexe V.7.

16. AUTRES INFORMATIONS

Indication des changements effectués par rapport à l'ancienne version de la fiche de données de sécurité

Refonte pour mise en conformité au règlement REACH.

Matériaux tiers

Néant.

Responsabilité

Les présentes informations ont été compilées par *NYCO Minerals* à partir de sources réputées fiables. Ce document inclut les dernières connaissances à disposition de *NYCO Minerals* au moment de sa publication. Avant d'utiliser le produit identifié dans ce document, veuillez lire attentivement toutes les informations. Les présentes informations portent uniquement sur le produit identifié dans le document et ne concernent pas son emploi en combinaison avec tout autre matériel ou processus. Les informations sont fournies de bonne foi conformément aux lois en vigueur. Néanmoins, il n'est donné aucune garantie concernant ces informations ni prétendu à leur représentation légale ou effective.

Formation

Les travailleurs doivent être informés de la manipulation correcte de ce produit afin de minimiser le dégagement de poussière et leur exposition à celle-ci.

Références :

Douglas, D. (2001). Chrysotile Asbestos Health Assessment of Alternatives. National Occupational Health and Safety Commission, mars 2001. Disponible en ligne sur : <http://www.nohsc.gov.au/pdf/drafts/chrysotile-ha-mar-01.pdf>.

IARC Monograph (1997). 68:283-305.

Maxim, L.D. et E.E. McConnell, (2005). A Review of the Toxicology and Epidemiology of Wollastonite. *Inhalation Toxicology* 17:451-466.

TOMES[®] : Hazardous Substances Data Bank, Registry of Toxic Effects Chemical Substances.